

Quelles économies d'impôts?

Avec les **aides de l'état**, c'est le moment de changer vos fenêtres

Profitez d'une TVA réduite à **5,5%**

Les changements de fenêtres, dans un logement achevé depuis plus de 2 ans, bénéficient du taux de TVA réduit à 5,5%. Ce taux de TVA s'applique sur la main-d'œuvre et les fournitures de fenêtres et volets. Pour obtenir cette réduction, les matériaux doivent être posés par nos soins.

**ECO PRÊT
à taux 0**



Renseignements sur : www.ademe.fr

**CRÉDIT D'IMPÔT
-15%**

Pour les menuiseries, posées sur une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans.

Qui bénéficie du crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt concerne les propriétaires et les locataires souhaitant changer leurs fenêtres. Pour être éligibles au crédit d'impôt, les fenêtres et les portes doivent présenter un coefficient d'isolation thermique pour les fenêtres (U_w) inférieur ou égal à 1.8 pour l'aluminium et à 1.4 pour le PVC et pour les portes d'entrée (U_d) inférieur ou égal à 1,8 pour tous les matériaux. Votre installateur vous remettra un justificatif de performances de vos menuiseries. Le crédit d'impôt concerne les matériels. Les frais de pose ne sont jamais pris en compte.



Célibataire 8 000 €
Couple 16 000 € + **Enfant 1** 400 € + **Enfant 2** 500 €

* Plafond des dépenses pris en compte : 8 000 € pour un célibataire, 16 000 € pour un couple marié ou pacsé + 400 € pour le premier enfant, 500 € pour le deuxième et 600 € par enfant, à partir du troisième. Pour les ménages non imposables, le montant du crédit d'impôt sera versé par chèque de l'administration fiscale.

Inter Stores, **partenaire d'EDF Bleu Ciel**



Maîtrisez votre consommation **énergétique**

Inter Stores s'engage à vous proposer des produits conformes aux nouvelles réglementations. Dans un but de contrôler vos dépenses énergétiques dans le respect de l'environnement.

Bénéficiez d'un financement **intéressant.**
A partir de 2,95%

TEG fixe au 16/06/09 pour un crédit accessoire à une vente d'un montant de 1500 euros à 4999 euros sur une durée de remboursement de 12 à 24 mois. Pour les autres durées (de 12 à 144 mois) et autres montants (de 1500 à 30000 euros), taux effectif global annuel de 2,95% à 6,20%. Par exemple : pour une installation de 4000 euros, empruntés sur 24 mois, vous rembourserez 24 mensualités de 171,77 euros (hors assurance facultative). Le coût total du crédit est de 122,48 euros. Le coût total de l'installation à crédit est de 4122,48 euros. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Domofinance.

OFFRE EN VIGUEUR AU 01 MARS 2010

Réservée aux particuliers, sous réserve d'acceptation du dossier de crédit lié à une vente par DOMOFINANCE,

SA - 450 275 490 RCS Paris - siège social : 1 Bd Haussmann - 75009 Paris - bureau : 15 allée Paul Langevin - 76235 Bois-Guillaume - Cedex - Tél. 0820 363 363 (0,12euros ttc/mn)